

AMBITIONS 2020 BASSIN DE VIE DE CHATEAUDUN

Mars 2017

PRÉAMBULE

Le SRADDT « Ambitions 2020 » pour la région Centre-Val de Loire adopté en décembre 2011 a mis en exergue les défis majeurs à relever au regard des évolutions sociétales à l'œuvre et des priorités stratégiques que se donne la Région pour son territoire :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois ;
- des territoires attractifs organisés en réseau ;
- une mobilité et une accessibilité favorisées.

Fruit d'un travail participatif tout au long de son élaboration, il reflète la vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire de l'avenir de la région Centre-Val de Loire.

Lors de sa séance plénière des 24 et 25 octobre 2012 (DAP n° 12.05.07), l'Assemblée régionale a adopté le rapport concernant, d'une part la mise en œuvre d'Ambitions 2020 à l'échelle de chaque bassin de vie, et d'autre part l'approbation d'un nouveau cadre contractuel territorial : les contrats régionaux de solidarité territoriale.

A) Les Bassins de vie

8 agglomérations et 16 pôles de centralité ont été identifiés pour constituer les points d'ancrage du développement économique et social des territoires, par les fonctions principales liées à l'emploi et aux services qu'elles assurent.

Ces 24 pôles animent 23 Bassins de vie, espaces de dialogue correspondant aux «espaces vécus» des habitants, et sont adaptés à la définition des grands enjeux impactant le développement économique, social et environnemental d'un territoire (emploi, habitat, déplacements, services...), ainsi qu'à la définition d'objectifs stratégiques.

C'est à cette échelle que la Région anime et organise le débat avec l'ensemble des acteurs pour partager les enjeux et l'avenir du territoire.

B) Ambitions 2020

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie » présente les grands enjeux de développement et d'aménagement et les priorités d'actions à poursuivre ou à mettre en œuvre par l'action publique sur le territoire. Aussi, la mise en œuvre de ces priorités est à considérer au regard des responsabilités de l'ensemble des partenaires associés à la démarche, en fonction de leurs compétences.

S'agissant de la Région, il sera décliné dans l'ensemble des politiques régionales, que ce soit dans le cadre de ces politiques propres (économie, formation, TER) ou dans le cadre de ses politiques partenariales avec l'Etat, le Conseil Général, les agglomérations, les communautés de communes, les Pays, les associations...

Ambitions 2020 a été défini sur la base du diagnostic territorial partagé. Ce document est le fruit d'une démarche participative organisée et animée par la Région avec :

- les acteurs locaux au sein d'un Comité de Pilotage Territorial composé de 86 membres représentant les acteurs du territoire (Communautés de communes, Syndicats de Pays, Ville de Châteaudun, Département d'Eure-et-Loir, Etat, chambres consulaires d'Eure-et-Loir, acteurs économiques et associatifs, CESER et Conseils de développement de Pays, ...)
- la population au travers d'un forum territorial.

Après l'adoption d'« Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Châteaudun », le Comité de pilotage territorial pourra poursuivre le dialogue local en formation thématique autour d'un enjeu spécifique autant que de besoin.

C) Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le préalable à la contractualisation régionale avec un territoire est la définition de priorités d'actions à l'échelle du ou des Bassins de Vie concerné(s), permettant de tracer un avenir commun pour ce territoire à l'horizon 2020 et faisant consensus entre les différents acteurs locaux.

En particulier, les financements régionaux au titre du ou des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale signés sur le périmètre du Bassin de Vie seront en cohérence avec les orientations dégagées dans le cadre d'Ambitions 2020, dans le respect des compétences régionales et du cadre d'intervention des Contrats de Solidarité.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Châteaudun » est le fruit de deux réunions du Comité de Pilotage Territorial des 8 Juillet et 16 Septembre 2016, et d'un forum qui s'est tenu le 7 Novembre 2016 et a accueilli plus de 40 participants.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Châteaudun» définit 31 enjeux et les priorités d'actions afférentes, qui traduisent la volonté partagée des acteurs locaux. Leur mise en œuvre est placée sous la responsabilité de tous, au regard des compétences de chacun.

ENJEUX ET PRIORITÉS D'ACTIONS

I. UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOIS

A. L'accompagnement de la mutation du tissu économique

⊕ *Enjeu 1 : Une dynamique d'innovation pour les filières du territoire et en articulation avec les territoires voisins*

Priorités d'actions sur le territoire

Soutenir les filières en devenir, notamment à l'international et à l'innovation

Les filières en devenir identifiées sur le bassin de vie de Châteaudun sont le **caoutchouc, l'agroalimentaire, la valorisation de la biomasse et la cosmétique**.

La Région soutiendra ces filières par :

- **Le développement de l'innovation dans l'entreprise** notamment au travers de l'entrepreneuriat, de la mise en réseau des acteurs, de l'accompagnement des entreprises régionales, et du financement. **La Région veillera à proposer aux entreprises et porteurs de projets un parcours d'innovation** personnalisé s'inscrivant dans la durée.
- **Le renforcement du capital humain** : la Région veillera à sensibiliser les entreprises, TPE/PME en particulier, et les structures en charge de l'accompagnement des actifs aux problématiques de ressources humaines et aux accompagnements possibles.
- **L'émergence de nouvelles organisations** au sein des entreprises, en favorisant le travail en réseau et les rencontres inter-entreprises.
- **Le renforcement du potentiel de recherche et développement**, non seulement en soutenant le personnel qualifié pour piloter les projets R&D et structurer la fonction « innovation » au sein de l'entreprise, mais aussi en s'appuyant sur les réseaux (pôles de compétitivité) pour accélérer l'émergence de projets R&D collaboratifs.
- **La coopération et l'internationalisation** en partenariat avec les réseaux consulaires : soutien régional à l'exportation des entreprises (salons internationaux, études juridiques ou d'interprétariat, création de supports de communication multilingues, charges de personnel dédiée à l'export...), soutien BPI France.

La Région encouragera l'ouverture à l'international du pôle de compétitivité Elastopôle qui travaille à un cluster européen du caoutchouc.

Valoriser le potentiel de développement économique de la base aérienne de Châteaudun (Elément air rattaché)

La restructuration de la base aérienne de Châteaudun laisse de vastes espaces à valoriser, en particulier sur un plan économique. Par exemple, l'activité de déconstruction des aéronefs pourrait générer de nouveaux marchés de niche pour des entreprises du territoire ou en voie de création.

La Région pourra soutenir les projets de développement économique, tout en veillant au respect de la qualité environnementale du site.

Enjeu 2 : L'amélioration des conditions d'accueil et de développement des entreprises

Priorités d'actions sur le territoire

Formaliser et approfondir la stratégie de l'accueil des entreprises à l'échelle du bassin de vie

La Région encourage l'organisation de l'action économique à l'échelle intercommunale ou intercommunautaire. Dans un souci de rationalisation de l'offre foncière et immobilière, **la Région contribuera à l'élaboration à l'échelle du bassin de vie d'un projet local de développement économique** qui définira un schéma d'infrastructures d'accueil des entreprises et une animation territoriale (mutualiser la gestion, la promotion des zones d'activités et des locaux d'entreprises...).

Ce projet local de développement économique pourra largement prendre appui sur les stratégies déjà élaborées dans le cadre du Plan de redynamisation du Pays Dunois, de son SCoT et de la stratégie économique du Pays Perche.

La Région pourra accompagner les seuls projets d'aménagement de zones d'activités identifiées dans le projet local de développement économique adopté ou actualisé depuis moins de 6 ans, (préalable obligatoire à l'intervention de la Région) et présentant une démarche globale de qualité en matière environnementale et sociale.

Favoriser la montée en gamme des zones d'activités économiques existantes et adapter l'offre en immobilier d'entreprises, en priorité en requalifiant les friches

Le bassin de vie de Châteaudun présente des potentiels en matière d'infrastructures d'accueil et de services aux entreprises.

La Région préconise :

- **La préservation des espaces agricoles et naturels, en priorisant la réhabilitation des friches** plutôt que la création de nouvelles zones d'activités afin de limiter la consommation d'espace. La création de nouvelles zones d'activités ne pourra ainsi être soutenue que lorsqu'il aura été démontré qu'il n'y a pas de friche industrielle ou commerciale adaptée au développement visé.
- **La mise en place d'une offre adaptée pour les créateurs d'entreprises**, la création d'ateliers relais et d'une offre pour l'accueil de projets tertiaires et notamment de start up.

Dans un souci de rationalisation de l'offre foncière et immobilière, **la Région contribuera à :**

- **la requalification de zones d'activités existantes** en priorité pour une montée en gamme et intégrant l'accompagnement des entreprises et l'accueil des salariés (animation dédiée, livret d'accueil entreprises/salariés...).
- **La requalification de friches (caserne Kellermann, friche GSP...).**

Encourager le développement d'une animation économique territoriale à l'échelle du Bassin de Vie (club d'entreprises, réseau d'échanges, zones d'activités économiques...)

Au sein du bassin de vie de Châteaudun, le Plan de redynamisation du Pays Dunois a favorisé les conditions d'un dialogue régulier entre partenaires du monde économique.

Avec l'ensemble de ses partenaires, **la Région favorisera la mise en place d'une animation territoriale d'appui au développement économique du bassin de vie** à définir entre les différents opérateurs de l'action économique (Agence Dev'Up, intercommunalités, chambres consulaires, Agence de développement du tourisme et des territoires d'Eure-et-Loir, filières professionnelles, réseaux d'entreprises...) pour favoriser une synergie entre les différents groupements d'entreprises et assurer une veille permettant de mieux anticiper les mutations économiques du territoire.

Par ailleurs, la Région souhaite que les entreprises mobilisent les compétences des réseaux et clubs d'entreprises du territoire (Initiatives Eure-et-Loir, Réseau Entreprendre Val de Loire, BGE ISMER, URSCOP ...) pour les accompagner dans leur projet de création et de développement.

 **Enjeu 3 : La consolidation du tissu économique endogène**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

Favoriser la création, la modernisation /professionnalisation et la transmission des entreprises artisanales en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Pour anticiper le vieillissement des professionnels et maintenir les entreprises artisanales de proximité et les commerces de première nécessité, **la Région pourra soutenir :**

- **la création, la reprise et le développement des entreprises artisanales et des commerces, y compris les tournées alimentaires ;**
- **d'autres formes de vente comme les marchés hebdomadaires, les commerces « multiservices » ou les points de vente directe chez les producteurs locaux.**

Par ailleurs, la population des actifs du bassin de vie est constituée à plus de 30% d'ouvriers faiblement qualifiés (contre 27.3% en région Centre Val de Loire). S'agissant de la formation, **la Région :**

- **poursuivra son soutien aux entreprises présentant des programmes de formations** visant à augmenter les compétences de leurs salariés.

- **poursuivra son soutien à des formations de professionnels créateurs/repreneurs d'entreprise** dans le cadre du Programme Régional de Formation. Pour ce faire, la Région, en lien avec ses partenaires, définira les besoins réels du bassin et les mettra en regard des effectifs déjà formés.
- **encouragera la diversité des organismes de formation** pouvant ainsi répondre à des projets localisés, en prenant en considération la grande diversité des parcours des créateurs.

Structurer le développement de débouchés nouveaux, notamment appuyés sur les ressources du territoire (matériaux locaux et éco-matériaux)

La Région pourra accompagner les actions visant à mettre en valeur le bâti traditionnel (toits de rouche, bâti percheron, lavoirs, moulins ...)

Dans le cas où plusieurs bâtiments sont concernés, la Région incite les collectivités locales à offrir un conseil et une vision d'ensemble aux maîtres d'ouvrage pour garantir la qualité des projets d'aménagement par le biais d'études globales.

Favoriser les initiatives en lien avec l'économie circulaire

Écoconception, réemploi, recyclage, réparation, ... : l'économie circulaire va mobiliser de nouveaux métiers qui concerneront des profils variés, peu mais aussi très qualifiés. Afin d'anticiper les évolutions, **la Région se mobilisera pour :**

- **Faire évoluer les comportements** des entrepreneurs, des collectivités et des citoyens face aux enjeux et bénéfices de l'économie circulaire ;
- **Soutenir l'innovation** technologique ou organisationnelle ;
- **Favoriser les initiatives collectives et citoyennes** ;
- **Encourager le déploiement des projets de réemploi, réparation, réutilisation, recyclage et valorisation des déchets** ;
- **Identifier les futurs métiers de l'économie circulaire** afin de repérer les compétences nécessaires pour demain.

Accompagner la structuration et le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en particulier dans le domaine de l'insertion

Ancrée sur son territoire, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue un important levier pour le développement du bassin de vie de Châteaudun. Elle génère une économie de proximité qui favorise les initiatives citoyennes et l'implication collective des habitants et permet de contribuer à rompre l'isolement des entrepreneurs, en particulier envers les habitants des quartiers politiques de la ville et des zones de revitalisation rurale.

Par exemple, à Châteaudun, la coopérative d'activité et d'emploi du Val de Loir fédère plusieurs jeunes entrepreneurs.

La Région continuera à :

- **Soutenir les formes innovantes d'entreprenariat** (Couveuses, Coopérative Jeunesse de service, Coopératives d'Activités et d'Emploi,...) ;
- **Soutenir les outils de la structuration de l'ESS** ;
- **Contribuer à professionnaliser l'emploi associatif** ;
- **Favoriser l'insertion par l'activité économique** ;
- **Accompagner l'essaimage d'initiatives territoriales** collectives réussies et l'émergence de coopérations économiques type PTCE (pôle territorial de coopération économique).

B. L'adéquation entre compétences des actifs et besoins des entreprises

Enjeu 4 : Construire une vision partagée des besoins des entreprises

Priorités d'actions sur le territoire

La Région soutiendra les actions qui permettront d'améliorer la concertation et de développer les partenariats : acteurs institutionnels, locaux et représentants des branches professionnelles ; entreprises et leurs représentants ; structures de formation mais aussi l'ensemble des conseillers en orientation du Service Public Régional de l'Orientation.

L'élargissement du réseau partenarial permettra d'être plus efficace.

La mobilisation de ces acteurs permettra de :

Poursuivre la GPECT à l'échelle du bassin de vie

Afin de clarifier les besoins des entreprises du territoire et d'organiser une stratégie territoriale de développement des compétences, des réunions de travail pourraient être organisées dans le cadre du Services Public de l'Emploi. Ces réunions pourraient être enrichies de la réflexion animée par la BGE-ISMER, dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale.

Améliorer la connaissance des besoins socio-économiques du territoire

Avec l'appui de l'Observatoire régional formation emploi du GIP AlfaCentre, il s'agira de mieux communiquer, partager et informer les acteurs du territoire et les acteurs régionaux, sur la structuration des emplois du territoire, la prospective sur les métiers mais aussi les besoins en compétences des entreprises.

Enjeu 5 : L'élévation du niveau de qualification des actifs et des jeunes

Priorités d'actions sur le territoire

Afin de sécuriser les parcours des actifs et de faciliter l'insertion des jeunes issus de formation initiale, sur le marché du travail, la Région et ses partenaires proposeront les formations adaptées et soutiendront les publics vers l'accès à la qualification. **Pour cela la Région s'engage à :**

Adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises et du territoire

Les trois financeurs (Partenaires sociaux, Etat et Région) de la formation professionnelle pour les actifs (salariés ou demandeurs d'emploi), travailleront ensemble pour mettre à disposition des publics une offre réactive et de qualité. La Région travaillera avec les agences de Pôle Emploi, mais aussi avec les partenaires sociaux, afin d'organiser une offre la plus cohérente au travers du Programme régional de formation, de l'offre de Pôle Emploi et des formations disponibles dans le cadre du CPF (compte personnel de formation).

La Région, au-delà du PRF, mettra à disposition, selon les besoins identifiés, le Fond réactif emploi formation (FREF). Des actions de formations dans le domaine de l'usinage et du transport de voyageurs ont ainsi pu être organisées depuis 2 ans sur le Dunois. Une mobilisation identique mérite d'être reproduite si des besoins sont identifiés.

Sensibiliser les acteurs de l'orientation et qualifier dans les secteurs porteurs d'emploi

De manière générale, une attention particulière sera portée aux domaines des transports et de l'industrie.

Les acteurs du **Service Public Régional de l'Orientation du bassin de Châteaudun**, rassemblés autour de la mission locale de Châteaudun qui coordonne ce réseau, seront sensibilisés, grâce à l'observatoire du GIP AlfaCentre, aux secteurs porteurs d'emploi sur le bassin de vie. Ceci s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité du service rendu.

Un travail particulier pourra également être conduit afin d'améliorer l'image des métiers, notamment dans les domaines de l'industrie, de la métallurgie et du bâtiment.

L'achat de formations de la Région à destination des demandeurs d'emploi, pourra se décliner sur le bassin dunois dans des domaines tels que l'usinage (maintenance et méthodes) et les services à la personne ...

Proposer des formations initiales adaptées aux besoins du territoire et développer les liens «école-entreprise»

Concernant la formation initiale, la « carte des formations » pourra être revisitée selon l'évolution des besoins économiques du territoire et des opportunités propres aux établissements, mais aussi en fonction de l'appétence des jeunes vers telle ou telle filière, et de la démographie locale.

Par ailleurs, les partenaires veilleront à **développer les relations école-entreprise**, afin d'améliorer l'inter-connaissance des acteurs locaux d'une part, mais aussi afin de faciliter la recherche de terrains de stage, de lieux d'apprentissage.

Les partenaires veilleront ainsi à animer et développer le Comité Local Ecole Entreprise sur le bassin.

Lutter contre le décrochage scolaire notamment dans les lycées

Afin de permettre à chaque jeune de finaliser son parcours et d'obtenir la qualification qu'il visait, la Région a mis en place des dispositifs et les poursuivra avec ses partenaires sur le bassin de Châteaudun.

A chaque rentrée scolaire, la Région est attentive pour trouver une solution aux jeunes qui n'auraient pas, à la rentrée, de place attribuée dans la formation qu'ils souhaitaient suivre.

En cours d'année scolaire, la Région veille également à trouver une solution en cours d'année aux jeunes qui décrochent, et maintiendra ce dispositif.

Lutter contre l'illettrisme des demandeurs d'emploi

La Région développe des outils de formation courte et modulable, dénommés Visa Libres Savoirs. Entre autres, le Visa 3 en 1 s'adapte à tous les niveaux de besoins de maîtrise de la langue française y compris les degrés 1 et 2 issus des définitions de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI). A ce titre, la Région lutte contre l'illettrisme en permettant le développement de l'autonomie des individus dans des situations simples de la vie professionnelle, favorise la capacité à remédier aux difficultés courantes et permet aux personnes de redevenir acteurs de leur parcours.

Améliorer l'accès aux formations

Afin de permettre un égal accès aux formations, **la Région veillera à proposer des solutions en matière de transports et de logements** au sein du bassin de vie et en lien avec les bassins de vie de Chartres et d'Orléans :

- Dans le cadre de sa nouvelle compétence transport, la Région veillera au maillage du bassin et au maillage inter-bassins de vie dans l'organisation des transports interurbains.
- Le développement du projet e-logement sera recherché, avec la mobilisation de tous les offreurs de logement (publics ou privés) pour mettre à disposition des apprenants - qui cherchent un logement sur le lieu de leur formation et un autre logement sur le lieu de leur entreprise (stage, emploi de courte durée ou apprentissage) - des propositions de logements décents et accessibles financièrement.

Afin de faciliter l'accès à la formation, un travail de communication sera conduit entre acteurs du Service Public Régional d'Orientation et du Service Public Régional de Formation Professionnelle pour informer de l'offre de formation disponible sur le bassin de vie, pour les jeunes et les actifs. Cette action sera réalisée en lien avec le GIP AlfaCentre, qui diffuse cette information sur l'ensemble de la région. Cette action pourra donner lieu à la réalisation d'une cartographie par métier de l'ensemble de l'offre.

c. Le développement d'une activité agricole innovante et diversifiée

Enjeu 6 : Favoriser le développement agricole par l'innovation

Priorités d'actions sur le territoire

Développer les usages numériques dans l'agriculture grâce au campus Les Champs du possible

Le développement du numérique en agriculture est une opportunité pour la filière dans tous les domaines liés à son activité : optimisation des pratiques agricoles en particulier dans l'utilisation des intrants, nouveau mode de commercialisation, de financement ou de relation avec le consommateur ou le citoyen.

Sur le territoire de Châteaudun, la mise en place d'un 'cluster' issu de la fusion entre Agrodynamic et l'association 'Les Champs du possible', la mise en place d'un village d'entreprises 'by CA' sur le campus et la création de formation sur ce sujet sont autant d'éléments positifs.

La Région poursuivra le soutien financier et technique du cluster Champs du Possible. Elle reste attentive à ce que son développement se fasse en cohérence avec d'autres initiatives du territoire, en particulier avec le cluster **AGreen Tech Valley**.

La Région souhaite par ailleurs stimuler la création et le développement de start-up en facilitant l'accès à des solutions de financement spécifiques, à des services de conseil en marketing innovant et à des communautés.

Développer les productions à forte valeur ajoutée

L'introduction dans les rotations de cultures à forte valeur ajoutée est une opportunité de pérennité des exploitations du territoire. Pour la **production de**

semences, afin de sécuriser les nouveaux producteurs, la Région incite à recourir à l'appui du technicien spécialisé de la chambre d'agriculture. De même, les investissements nécessaires à cette nouvelle production pourront être accompagnés soit à titre individuel, soit à titre collectif (CUMA).

Innover pour développer les productions de niches

La création de valeur ajoutée sur les exploitations peut être liée au développement de production dite de 'niche' (ex : spiruline).

Dans le cadre de la filière Grandes cultures, **la Région soutiendra les projets des opérateurs économiques permettant de valoriser ce type de production.**

Dans le cas d'une production non structurée autour du circuit d'un opérateur économique, **la Région pourra soutenir ces productions au titre de la diversification agricole.**



Enjeu 7 : Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement

☞ Priorités d'actions sur le territoire

Allonger les rotations des grandes cultures

La filière Grandes cultures a intégré les enjeux de l'agro écologie dans son nouveau projet de filière. Elle met en particulier l'accent sur la modification des pratiques agronomiques et l'introduction de cultures permettant d'allonger les rotations. La Région soutient la mise en place de groupes d'agriculteurs souhaitant expérimenter ces nouvelles pratiques dans le cadre des projets développés par les opérateurs économiques ou par des groupes d'agriculteurs innovants.

Encourager une agriculture moteur dans la production d'énergie

La présence sur le territoire de Valbiom, association de valorisation des produits biosourcés, est une opportunité de développement des cultures pour la production de biomasse. Celles-ci pourront être valorisées pour la production de chaleur ou de matériaux biosourcés.

Soutenir la polyculture/élevage

Le maintien des exploitations d'élevage nécessite une maîtrise accrue des coûts de production liés notamment aux intrants, mais également une performance accrue des outils de production.

La Région soutiendra l'autonomie alimentaire des éleveurs, et en particulier le programme régional herbe et fourrage dont l'objectif est, entre autres, d'accompagner les éleveurs à améliorer la gestion de l'herbe. Il est important d'inciter les éleveurs à intégrer la démarche pilotée par la Chambre d'agriculture.

La Région accompagne également les éleveurs dans la modernisation de leurs outils de production (ou bien via le recours à une CUMA), favorisant ainsi la compétitivité de ces derniers.

La Région concourra au maintien d'exploitations agricoles, en favorisant la transmission reprise à travers des actions de suivi des futurs cédants et d'appui au conseil des porteurs de projets qui s'installent.

- La Région pourra plus particulièrement favoriser la transmission des terres pour l'installation des jeunes agriculteurs par une aide à :
- l'élaboration d'une stratégie foncière agricole volontariste en lien avec les différents opérateurs (la SAFER par exemple) et la spatialisation des secteurs agricoles à préserver ;
 - des acquisitions foncières par les collectivités locales.

Favoriser le développement de l'agriculture biologique en s'appuyant sur les acteurs locaux

Le développement de l'agriculture biologique (AB) reste une priorité régionale spécifiquement sur ce territoire impacté par des enjeux de préservation de la qualité de l'eau. A ce titre, la Région encourage les exploitants qui ont une réflexion de conversion à avoir une vision globale des changements qui pourront impacter leur exploitation (CAP conversion).

Dans le cadre du projet Grandes cultures, la Région intervient en soutien aux projets des opérateurs économiques du territoire souhaitant mettre en place une filière AB. En particulier les projets de soutien à la filière soja AB, d'amélioration du stockage tampon à la ferme sera poursuivi.

De même, la Région encouragera les projets permettant la mise à disposition de produits certifiés AB en direction de la restauration collective (scolaire et commerciale) et des opérateurs de distribution du territoire.

Enjeu 8 : Diversifier l'agriculture

Priorités d'actions sur le territoire

Maintenir la capacité de production de volailles afin d'assurer l'approvisionnement en aval et la dynamique territoriale de la filière

La filière régionale de volailles est une filière organisée (en lien direct avec les entreprises d'aval) qui valorise plusieurs milliers d'hectares de grandes cultures. Un peu plus de 20% de sa commercialisation est assurée en circuits courts et à la ferme.

Pour maintenir cette production sur les territoires, **la Région soutiendra les investissements réalisés dans les élevages, mais également dans les outils de transformation à la ferme.**

Favoriser le développement des circuits courts, en particulier en élevage et maraîchage

La Région souhaite favoriser les projets permettant de relocaliser la production afin de répondre le plus finement possible aux besoins du territoire. Dans cet objectif, la Région souhaite soutenir la mise en place de structures collectives de vente/de transformation de produits ou d'organisation logistique permettant de faciliter l'approvisionnement de la restauration collective. Elle sera particulièrement attentive à l'appui apporté par les chambres consulaires à leurs ressortissants dans ce domaine.

Elle accompagnera également les opérations permettant de développer la transformation et la vente à la ferme, la diversification des productions de l'exploitation, les aménagements de places de marchés, les actions collectives permettant d'introduire des productions locales dans la restauration hors domicile, les investissements concourant à améliorer et diversifier la pratique des artisans des métiers de bouche...

Enfin, il conviendra d'engager les professionnels à adhérer à la signature © du Centre, sous les appellations identitaires les plus proches « Beauce » et « Perche », afin de profiter de la mise en synergie des d'initiatives locales mais surtout de bénéficier d'une dynamique de communication et de valorisation à l'échelle du territoire régional.

Mettre en œuvre un projet économique autour de la biodiversité domestique locale

Le maintien des races et variétés locales (cheval percheron, variétés fruitières) est un enjeu pour la Région. A ce titre, **elle encourage les acteurs à travailler avec le pôle Biodom Centre**. L'objectif pour la Région est qu'au-delà de la préservation, la mise en relation avec des acteurs économiques puisse assurer la pérennité de développement de ces races et variétés.

D. Une offre de courts séjours en Pays Dunois

Enjeu 9 : Développer les itinérances douces

Priorités d'actions sur le territoire

Les itinérances douces et le tourisme à vélo en particulier représentent une opportunité de développement touristique pour le bassin de vie, en liaison avec le bassin de vie amont de Chartres et le bassin de vie aval de Vendôme, sur la **véloroute jacquaire** en direction de Tours.

Les collectivités situées sur l'itinéraire veilleront au développement des équipements et services pour la clientèle itinérante (points de ravitaillement en eau, toilettes, informations sur les commerces et services de proximité,...) et les Offices de Tourisme contribueront à la promotion de l'itinéraire, ainsi qu'à la sensibilisation des prestataires touristiques pour l'accueil de cette clientèle. Le développement de la marque **Accueil Vélo** sera favorisé auprès des hébergeurs, des loueurs-réparateurs de vélos, des gestionnaires ou propriétaires des sites de visite, ainsi qu'auprès des Offices de Tourisme eux-mêmes.

L'itinéraire jacquaire peut également être valorisé auprès des randonneurs pédestres (**sentier de Grande Randonnée GR 655**).

La Région soutiendra le développement d'une offre de boucles cyclables (8 itinéraires en préparation), de part et d'autre de la voie de Saint-Jacques à vélo, qui permettra de valoriser également les paysages et les sites de la vallée du Loir, en cohérence avec les autres modes doux.

Enfin, la Région pourra participer à l'enrichissement de la découverte du Loir, en **canoë-kayak**, et de celle de la ville de Bonneval, en **barques électriques**, renforçant ainsi l'attrait de la pratique des itinérances douces sur le bassin de vie, pour une clientèle sportive ou familiale.

Enjeu 10 : Organiser une offre complémentaire le long de la Vallée du Loir

Priorités d'actions sur le territoire

La ville de Châteaudun demeure la ville la plus touristique du bassin de vie, par le **château**, mais aussi les **grottes du Foulon** (plus de 20 000 visiteurs par an pour chacun de ces sites). D'autres sites du bassin de vie attirent également les visiteurs en nombre (entre 17 000 et 18 000 visiteurs annuels) : les **barques de Bonneval** ou le **parc de loisirs de Cloyes-sur-le-Loir**.

La filière du patrimoine culturel demeurera une des filières touristiques prioritaires dans la nouvelle stratégie touristique régionale ; combinée à l'offre de nature et de loisirs du territoire, elle permettra aux acteurs du tourisme de promouvoir un positionnement **nature et culture** auprès de la clientèle, notamment francilienne, pour des courts séjours le long de la Vallée du Loir.

La Région pourra soutenir les actions innovantes de valorisation du patrimoine, parmi lesquelles les outils de médiation renforçant ou renouvelant l'intérêt de la visite des sites et de la découverte des paysages pour les différents publics (familles, personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap).

La **signature régionale** © du **Centre** permettra de valoriser les produits du terroir au sein du réseau de prestataires touristiques et professionnels concernés (producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, transformateurs, grossistes), soit 22 ambassadeurs à ce jour à proximité du bassin de vie, dont les produits peuvent aussi être valorisés par les hébergeurs auprès de la clientèle.

Enjeu 11 : Développer et qualifier les hébergements et les sites

Priorités d'actions sur le territoire

La Région pourra accompagner les projets de création ou de rénovation des hôtels, campings, meublés de tourisme (gîtes et chambres d'hôtes), afin de répondre à l'évolution de la demande des clientèles et de faciliter le développement d'un tourisme de proximité (notamment la clientèle originaire de la région Ile-de-France).

Sur le bassin de vie, l'objectif de qualification des hébergements touristiques (notamment l'offre de plein air) est cohérent avec le développement du tourisme à vélo ; cette qualification (labels Qualité Tourisme, Tourisme et Handicap, ...) facilitera la promotion de séjours axés sur les itinérances douces.

La Région appuiera également, par le programme de formations Tourisme'O Centre, les hébergeurs, pour la promotion et la commercialisation de leurs offres de séjours.

Enjeu 12 : Renforcer l'offre, l'information et la promotion touristique

Priorités d'actions sur le territoire

La nouvelle organisation touristique se dessinant à l'échelle de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et de l'ensemble du bassin de vie (Bonneval, Brou, Châteaudun et Cloyes-sur-le-Loir) doit permettre de mutualiser les moyens et de développer un Office de Tourisme structuré pour porter le projet touristique du territoire. La Région pourra soutenir la démarche de **fusion**, de **coopération** et de **mutualisation** entre les Offices de Tourisme du bassin de vie.

La promotion du territoire se fera en coordination avec l'Agence Départementale du Tourisme d'Eure-et-Loir (**destination « Haute Vallée du Loir »** et en particulier le site Internet www.123randonnee.fr pour les itinérances douces) et le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire (site Internet www.marandoavelo.fr pour le tourisme à vélo).

II. DES TERRITOIRES ATTRACTIFS ORGANISÉS EN RÉSEAU

A. Une cohésion territoriale avec des centralités confortées en cohérence avec le SCoT

⊕ **Enjeu 13 : Garantir une utilisation optimale du foncier pour limiter l'étalement urbain et renforcer l'attractivité du parc de logements**

Priorités d'actions sur le territoire

Finaliser le Schéma de Cohérence Territoriale

Afin de maîtriser l'urbanisation sur le territoire et de garantir la cohérence de l'organisation territoriale, le Pays Dunois s'est engagé dans l'élaboration d'un SCoT.

En cohérence avec le SCoT et pour garantir la mise en œuvre partagée d'une politique de réduction de la consommation foncière, **la Région encourage les acteurs locaux à déployer des solutions concertées, telles que :**

- la définition de stratégies foncières et l'élaboration de PLU intercommunaux ;
- la réflexion pour la mise en place des outils (juridiques, fiscaux ...) en faveur d'une utilisation raisonnée du foncier ;
- les démarches d'encouragement à la réhabilitation du bâti existant, l'identification du potentiel de densification dans le tissu urbain existant (dents creuses, friches ...);
- la montée en puissance d'une culture « d'urbanisme durable » ;
- les dynamiques de revitalisation de centre-bourgs.

Définir une stratégie partagée de l'habitat pour répondre aux besoins

La Région encourage la définition d'une stratégie en matière d'habitat à une échelle élargie et en cohérence avec le SCoT.

Cette approche doit s'appuyer sur une connaissance et une mobilisation conjointes des parcs privé et public. Elle doit permettre d'identifier, de quantifier, et de spatialiser les besoins du bassin de vie de Châteaudun en matière de logement, y compris le logement social, et avec la préoccupation de renforcer le maillage urbain du territoire en intégrant notamment des objectifs de reconquête du bâti ancien pour résorber la vacance dans les pôles et de limiter l'artificialisation des sols.

La priorité doit être donnée à l'adaptation du parc afin de pallier une vacance importante, notamment dans le parc public social, et dans une logique de proximité aux commerces et services pour tenir compte de la mobilité réduite des populations les plus fragiles et les plus précaires.

La lutte contre la précarité énergétique des ménages pourra se traduire par un **programme de rénovation énergétique des parcs public et privé**, en concertation avec les bailleurs sociaux et en s'appuyant sur le PRIS et l'Espace Info Energie pour accompagner les copropriétés notamment. La Région intervient en particulier en faveur de la rénovation du parc locatif social.

Les opérations d'acquisition-réhabilitation pour créer du logement social seront préférées aux constructions neuves de manière à mobiliser le parc potentiellement dégradé et privé en particulier en centres-bourgs dans une logique de densification.

Diversifier l'offre de logements pour publics spécifiques

En complémentarité de l'appui régional au renforcement de l'offre en hébergement collectif à Châteaudun (pour étudiants IFSI, BTS, apprentis...), la Région participe au soutien de la diversification des solutions d'**hébergement pour jeunes** et à leur ancrage dans les pôles relais, dont Bonneval et Cloyes-sur-le-Loir : soutien aux collectivités locales pour créer des logements meublés pour jeunes, à la captation de logements pour de la sous-location, identification de logements vacants dans les structures publiques (notamment les lycées,...) ou privé pour alimenter la plate-forme e-logement.

Enfin, la Région pourrait participer, en appui du Département d'Eure-et-Loir, au financement de **travaux d'adaptation de logements afin de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées**. Les approches innovantes en faveur d'habitat intergénérationnel, permettant de dégager des solutions d'hébergement des jeunes et pour rompre l'isolement des personnes âgées sont à encourager.

Enjeu 14: Conforter le développement urbain et social de Châteaudun via une reconquête de son tissu existant

Priorités d'actions sur le territoire

Le développement urbain doit être préféré dans les centralités en encourageant des démarches **d'intensification urbaine** (reconquête de dents creuses, division parcellaire,...). Ces espaces préférentiels de développement doivent également faire l'objet d'une anticipation foncière pour faciliter leur mobilisation le moment venu.

Les initiatives visant à **reconquérir le tissu urbain existant** pourront être accompagnées par la Région, en veillant à ne pas obérer la **qualité des espaces publics**.

La reconquête des friches, notamment industrielles, sera privilégiée pour la production de logements, l'accueil d'activités économiques, de services, d'équipements notamment pour les collèges/lycées, équipements mutualisés.

De plus, **la Région poursuivra son appui à la rénovation urbaine du Quartier Camus-Schweitzer**.

Enjeu 15 : Elaborer un projet territorial de santé

Priorités d'actions sur le territoire

Pour lutter contre la désertification médicale, **la Région participera à l'élaboration d'un Projet territorial de Santé à l'échelle du bassin de vie par un soutien :**

- au maillage de l'ensemble du territoire de **structures d'exercice regroupé** comme les maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) ou leurs antennes, harmonieusement réparties sur l'ensemble du bassin de vie ;
- à la **mise en réseau des professionnels** du secteur médico-social et associatif (coopération entre hôpitaux-groupement hospitalier territorial, MSP, EHPAD,...) au sein du bassin de vie et avec les bassins de vie de Chartres et d'Orléans
- à **une animation territoriale** portée par les collectivités concernées pour élaborer un diagnostic territorial, accompagner l'émergence de projets collectifs et aider l'ensemble des professionnels de santé (y compris les associations du secteur médico-social) à élaborer leur projet médical en vue de l'élaboration d'un éventuel Contrat Local de Santé (CLS) ;

- au cas par cas, à **certaines actions émanant du projet territorial de santé**, et notamment à celles pouvant permettre de mieux accueillir les nouveaux praticiens, de favoriser le travail en réseau des médecins, de répondre aux besoins en matière de gériatrie, de favoriser l'accès aux structures médico-sociales, d'accompagner le développement des usages numériques (télé médecine – transmission de données)

Enjeu 16 : Dynamiser l'offre commerciale du territoire

Priorités d'actions sur le territoire

Veiller à l'équilibre entre pôles commerciaux et commerces de proximité

A Châteaudun, et dans les pôles intermédiaires de Brou, Bonneval et Cloyes-sur-le-Loir, l'équilibre entre commerces de proximité et pôles commerciaux périphériques peut être menacé.

La Région est attachée au maintien des services en centre-bourg et soutiendra le commerce de proximité.

La Région souhaite en particulier :

- **Dynamiser l'offre commerciale du centre-ville de Châteaudun ;**
- **Renforcer l'offre commerciale de Brou, Bonneval et Cloyes-sur-le-Loir ;**
- **Conforter le maillage, en particulier en zone rurale, des commerces de proximité** (multiservices, soutien au maintien de tournées alimentaires ou encore aménagement de marchés couverts) ;
- **Développer une offre originale** : e-commerce, animation des UCIA.

Enjeu 17: Améliorer l'offre et l'accès aux services : petite enfance, jeunesse et personnes âgées

Si l'offre collective du bassin de vie de Châteaudun semble suffisamment étouffée en matière de services à la petite enfance, à la jeunesse et aux personnes âgées, c'est surtout l'accès de tous à ces services et le maintien à domicile des personnes âgées qui constituent un enjeu pour l'avenir.

Priorités d'actions sur le territoire

La Région soutiendra :

- **La poursuite du maillage du territoire** en structures d'accueil petite enfance dans les secteurs demeurant déficitaires (les besoins en offre collective sont globalement couverts sur le territoire, soutenir les projets ciblés) ;
- **L'accès de la jeunesse aux services et aux loisirs** -(en particulier la mobilité grâce à des navettes) ;
- **Les services contribuant au maintien à domicile** des personnes âgées et handicapées.

B. La dynamique culturelle et sportive du territoire

Enjeu 18 : Déployer et renforcer l'accès à l'offre culturelle

Priorités d'actions sur le territoire

La Région veillera à conforter et amplifier l'offre culturelle et artistique sur l'ensemble du bassin de vie. Pour ce faire, elle sera attentive au travail de mise en réseau des acteurs culturels, à la diffusion, aux pratiques artistiques et culturelles (cinémobile, écoles de musique) et à leur rayonnement sur le bassin de vie : soutien à la diffusion culturelle et artistique ainsi qu'à une animation de qualité des sites culturels et patrimoniaux structurants (Château, musée de Châteaudun, prieuré de Cloyes sur le Loir, Grottes du Foulon...).

Enfin, la Région priorisera son soutien aux équipements vers la réhabilitation/rénovation/extension d'équipements culturels structurants comme par exemple le projet de cinéma à Châteaudun.

Enjeu 19 : Conforter les pratiques sportives

De nombreux équipements sportifs sont vieillissants ; l'offre en équipements sportifs est à diversifier ou à renforcer.

La Région encourage les collectivités à poursuivre les investissements en matière d'équipements sportifs, déjà engagés ces dernières années, notamment la mise aux normes des équipements sportifs vieillissants (Stade Kléber de Châteaudun, salle multisports de Bonneval ...)

La Région soutiendra l'expansion des pratiques sportives comme par exemple le rugby, l'athlétisme, le cyclisme, la voile..., et en particulier le canoë – kayak, à Bonneval, Châteaudun et Cloyes-sur-le-Loir.

C. La sauvegarde du patrimoine naturel

-  ***Enjeu 20 : Préserver et enrichir la mosaïque de milieux humides et de prairies associés aux vallées (Loir, Aigre, Conie et Yèvre), et de pelouses calcaires***
-  ***Enjeu 21 : Reconquérir la biodiversité ordinaire dans les plaines agricoles et préserver l'existant***

Priorités d'actions sur le territoire

Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte et bleue

Le bassin de vie est principalement concerné par la démarche Trame Verte et Bleue Beauce-Dunois.

Pour sa bonne mise en œuvre, **la Région soutiendra** :

- **la réalisation des actions préconisées dans les études TVB**, visant à préserver ou à restaurer les espaces naturels et les corridors écologiques : mares, milieux humides et prairies associés aux vallées - Loir, Aigre, Conie et Yèvre -, pelouses calcaires, maillage de haies, bandes enherbées, chemins ... ;

- **la traduction de la TVB dans les documents d'urbanisme et l'exploitation des dents creuses dans les PLU;**
- **la mise en œuvre de pratiques intégrant la biodiversité en milieu urbain :** gestion différenciée des espaces verts et « Zéro pesticide », rénovation de bâtiments publics permettant la nidification d'espèces comme les hirondelles, les chauves-souris ou le nourrissage pour les polliniseurs... ;
- **la mise en œuvre de pratiques intégrant la biodiversité en milieu agricole** (chemins, milieux et bâtiments agricoles favorables à l'accueil de biodiversité...) ;
- **l'amélioration de la connaissance locale de la biodiversité**, y compris pour la biodiversité ordinaire ;
- **les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement** auprès de tous les publics (habitants, élus, agriculteurs ...) en lien avec les sites existants et les acteurs du territoire (Eure-et-Loir Nature, Hommes et territoires, Conservatoire d'espaces naturels...) ;
- **La lutte contre les espèces exotiques.**

Préserver le paysage lié à l'activité agricole en Beauce et Perche

La Région pourra accompagner les actions visant à préserver et à valoriser les paysages identitaires du bassin de vie : plaines et villages de Beauce, bocage du Perche, vallées...

Les actions participant à la gestion, à la valorisation ou à la préservation des constituants naturels (toits de rouche par exemple) et culturels du paysage du bassin de vie pourront être accompagnées.

D. La gestion intégrée de la ressource en eau

Enjeu 22 : Poursuivre la gestion intégrée

Priorités d'actions sur le territoire

Le bassin de vie de Châteaudun est concerné par deux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux approuvés (SAGE) : Nappe de Beauce et Loir. La préservation de la ressource en eau, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, constitue donc un enjeu majeur.

En prenant en compte l'ensemble des usagers, la Région encourage les acteurs locaux à poursuivre les démarches de gestion intégrée sur la Nappe de Beauce ainsi que sur le Loir et ses affluents dans le cadre du SAGE Loir animé par l'Etablissement Public Loire.

La Région soutiendra les actions en faveur de la trame bleue mises en œuvre dans le cadre du Contrat de bassin Loir amont.

Enjeu 23 : Tenir compte des risques

Priorités d'actions sur le territoire

Encourager la prise en compte du risque d'inondation dans les projets

La Région incite les collectivités du bassin de vie de Châteaudun à prendre en compte le risque inondations dans la vallée du Loir et ses affluents à travers :

- **des actions de réduction de la vulnérabilité des opérations d'aménagement**, à vocation résidentielle ou économique (diagnostics de vulnérabilité, zones d'expansion de crues, perméabilité des parkings publics ou d'entreprises)
- **la sensibilisation des élus, habitants et scolaires** (outils de sensibilisation, d'information, de communication : interventions dans les écoles, documents de communication,...).

C. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la maîtrise de l'énergie

Enjeu 24 : Mener une réflexion à l'échelle intercommunautaire

Priorités d'actions sur le territoire

La Région encourage les collectivités du bassin de vie à se mobiliser pour élaborer une stratégie locale énergétique territoriale et à en mettre en œuvre les actions grâce à une animation dédiée. La Région soutiendra notamment les plateformes territoriales de rénovation énergétique dans le cadre d'un plan de déploiement en cours de rédaction.

Enjeu 25 : La réhabilitation thermique du bâti

Poursuivre la rénovation énergétique et suivre les consommations d'énergie des bâtiments publics par la mise en place d'un service public régional de l'énergie.

La Région priorisera son intervention sur :

- **les travaux de rénovation thermique du parc de logements sociaux notamment à Châteaudun ;**
- **les travaux de rénovation thermique du parc privé** le plus énergivore par l'accompagnement des opérations qui pourraient être programmées dans le cadre d'une d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou d'une Plate-forme de Rénovation Energétique de l'Habitat ;
- **les travaux d'isolation des bâtiments publics portés par les collectivités ;**
- **les outils d'aide à la décision** : les diagnostics thermiques pour les particuliers ou pour les bâtiments publics, para-publics et tertiaires, en partenariat avec l'ADEME ;
- **les projets exemplaires, notamment à énergie positive.**

Encourager la formation des artisans du bâtiment à la rénovation énergétique et à l'installation d'énergie renouvelables

La présence, sur le bassin de vie, de ressources naturelles combinées à un parc de logements anciens, offre des opportunités de travaux de réhabilitation de l'habitat prenant en compte les objectifs d'efficacité énergétique et de recours aux techniques

d'écoconstruction. Ces filières apparaissent comme prioritaires pour encourager la structuration des acteurs de l'artisanat.

La Région soutiendra les actions de sensibilisation des artisans autour de thématiques telles que les énergies renouvelables, l'isolation thermique, les matériaux bio-sourcés (paille, chanvre, bois, etc.), ou encore l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, en partenariat avec des acteurs référents en la matière (ADEME, ANAH, etc.) et en lien avec différents partenaires thématiques.

De plus, **la Région encouragera la formation des professionnels du bâtiment**, en particulier pour les travaux d'**isolation**, pour la diffusion de pratiques vertueuses en matière **de matériaux bio-sourcés et d'énergies renouvelables** :

- **en soutenant les actions de l'association régionale Envirobat Centre** qui rassemble les acteurs de la filière éco-construction, les organisations professionnelles du bâtiment, les organismes de formation et l'ADEME. Envirobat Centre travaille notamment à valoriser auprès des professionnels les plateaux techniques de formation Energie financés par la Région ;
- **en mobilisant ses dispositifs en faveur de la formation professionnelle.**

Enjeu 26 : Le développement des énergies renouvelables

La Région soutiendra les projets de développement des énergies renouvelables :

- **La Géothermie** sur nappes compte tenu du potentiel existant localement, notamment pour les bâtiments publics et tertiaires nécessitant un rafraîchissement, sur sondes pour tout type de bâtiment (habitat, bâtiments collectifs,...) en micro-réseaux de chaleur assisté par pompes à chaleur. **Pour concrétiser les projets, la Région recommande de s'appuyer sur l'animation et l'expertise assurées par le chargé de mission régional « Géothermie » au sein du Pôle de compétitivité S2E2. La Région soutiendra le développement de systèmes de chauffage des bâtiments publics utilisant majoritairement le bois ou la géothermie.**
- **Le Bois-énergie : la Mission Régionale Bois Energie**, pilotée par Arbocentre au niveau régional, **accompagne les porteurs de projet** en réalisant notamment des pré-études. La Région encourage la structuration de la filière bois-énergie dans le respect de la biodiversité.
- **la méthanisation** permet de valoriser les déchets (ménagers, industriels comme les huiles de fritures, ou agricoles) potentiellement disponibles. Des investissements lourds et une chaîne logistique complète sont nécessaires pour optimiser ce potentiel. La Région encourage les expérimentations réalisées dans le milieu agricole et les réflexions menées à l'échelle du bassin de vie ou à l'échelle intercommunale.
- **Le solaire** : malgré un potentiel solaire limité, la Région encourage toutes les opportunités d'utilisation du solaire thermique ou photovoltaïque sur toit, en évitant toute concurrence avec les terres agricoles.

Pour favoriser le développement des énergies renouvelables, la Région encourage le renforcement de l'information et du conseil auprès des collectivités, et la conduite d'études complémentaires en matière de potentiel d'énergies renouvelables. A cet effet, il est préconisé **de s'appuyer sur l'observatoire régional des énergies et des GES (OREGES)** pour affiner les données sur le potentiel d'énergies renouvelables ou obtenir les données de consommations d'énergie et d'émissions de GES du territoire.

III. UNE MOBILITÉ ET UNE ACCESSIBILITÉ FAVORISÉES

A. Désenclaver le territoire grâce à la mobilité durable pour tous, au sein du bassin de vie et avec les bassins de vie de Chartres et d'Orléans

 **Enjeu 27 : En adaptant l'offre de transports aux besoins des habitants et des salariés**

Priorités d'actions pour le territoire

Poursuivre les réflexions menées à l'échelle du bassin de vie

Connaitre la mobilité de ses habitants est un prérequis à l'élaboration de documents de planification, de schémas et à la mise en place d'actions cohérentes et adaptées au territoire.

Ces réflexions doivent en effet tenir compte des spécificités du territoire et des besoins de mobilité de ses habitants.

La Région accompagnera les collectivités souhaitant réaliser une étude sur la mobilité dès lors que le périmètre de réflexion est pertinent au regard du sujet traité.

Adapter l'offre de transports en commun à la desserte des zones peu denses

Le transfert de la compétence transport interurbain du Département à la Région va permettre une meilleure lisibilité de l'offre de transport que la Région va s'attacher à mettre en adéquation avec les besoins qu'elle aura identifiés sur le bassin de vie.

La desserte des zones peu denses constitue à ce titre un enjeu qu'elle traitera dans le cadre de la refonte de son réseau de transport, avec l'objectif **d'optimiser et d'améliorer les dessertes en particulier la liaison Orléans-Châteaudun**, notamment en interaction avec le réseau C'Bus de la ville de Châteaudun.

Optimiser la desserte ferroviaire

L'amélioration et l'optimisation de la desserte est un enjeu important afin d'offrir une desserte attractive et performante à ses habitants.

La Région, dans ses ambitions, vise l'optimisation de la ligne TER "Châteaudun-Paris" afin d'améliorer notamment le temps de trajet entre Cloyes-sur-le-Loir/Châteaudun/Bonneval et Paris-Austerlitz (environ 20 minutes).

L'opportunité mise en évidence par l'étude SNCF Réseau (fin 2013) va être approfondie et consolidée dans le cadre de l'actualisation de cette étude qui concernera à la fois la ligne de train Cloyes/Châteaudun/Bonneval - Paris-Austerlitz, la ligne de train Courtalain - Chartres, et la gare TGV Arrou/Courtalain.

Par ailleurs, la Région est attentive aux besoins de déplacement entre Châteaudun et Chartres. A court terme, l'ouverture de la ligne Chartres-Voves en décembre 2016 permet, grâce à des correspondances adaptées, de disposer d'une offre ferroviaire entre ces deux pôles et en direction de Tours.

Veiller à la mise à disposition d'alternatives de transport pour les populations fragiles :

La Région est soucieuse d'offrir des solutions de transports pour tous : transport à la demande, développement de l'accès au TER, navettes...

Enjeu 28 : En favorisant l'intermodalité

☞ Priorités d'actions pour le territoire

Soutenir la réflexion sur l'évolution du pôle d'échange de la gare de Châteaudun

Dans le cadre de la réflexion sur le pôle d'échange de la gare de Châteaudun, la Région sera particulièrement attentive à l'accessibilité, à la place des modes actifs, à la lisibilité des différentes offres de transport et à faciliter pour l'usager l'interface entre le mode ferroviaire et le mode routier. La Région accompagnera cette démarche d'amélioration de l'intermodalité.

La Région soutiendra également les actions qui pourront émerger de la réflexion à mener sur l'aménagement du pôle d'échange, visant la reconnexion de différents quartiers.

Développer les expérimentations d'offres de rabattement vers les gares

La question du rabattement constitue un enjeu important de l'attractivité des gares. La Région est attentive à ce que le rabattement ne soit pas exclusivement possible en voiture individuelle et que soient développés les modes de rabattement actifs tels que la marche à pied et le vélo.

La Région appuiera les démarches d'expérimentation de solutions alternatives à la voiture individuelle, individuelles ou collectives.

Enjeu 29 : En accompagnant le changement des pratiques de déplacement en milieu rural

Poursuivre la réalisation d'un réseau de pistes cyclables et de cheminements piétons

Le développement du vélo aussi bien utilitaire que touristique doit permettre aux usagers d'accéder à une alternative à la voiture individuelle. Ce développement passe entre autres par l'amélioration et le développement d'un réseau cyclable et piéton efficace et par des actions de sensibilisation.

La Région accompagnera les collectivités souhaitant développer/améliorer leur réseau cyclable, reliant les pôles générateurs de déplacements (zones d'activités, établissements scolaires, gares...).

Ces itinéraires devront être continus et sécurisés, s'inscrire dans le cadre d'un réseau maillé à l'échelle du bassin de vie et en cohérence avec le réseau cyclable touristique (Saint-Jacques, Vallée du Loir).

Favoriser les alternatives à la voiture individuelle

Si les offres de transport alternatives à la voiture individuelle telles que le covoiturage ou l'autopartage méritent d'être soutenues, l'information sur les offres existantes, la signalétique et la création de points de rencontre/stationnement doivent être traitées prioritairement.

La Région étudiera les modalités de son soutien aux initiatives sur ces thématiques et également celles permettant de développer l'usage partagé de la voiture individuelle.

Encourager l'usage des véhicules propres

La Région examinera les modalités de son soutien aux actions en faveur de l'usage des véhicules propres (parc automobile pour les collectivités, bornes de recharge, information...).

B. La résorption de la fracture numérique pour garantir l'attractivité du territoire

Pour rappel, la stratégie régionale pour le numérique se décompose en deux volets :

- Infrastructures : traduit dans le SCORAN à l'échelle régionale, puis dans le SDAN d'Eure-et-Loir ;
- Usages et numérique : élaboré courant 2017 suite aux Etats généraux sur le numérique tenus en octobre 2016.

 **Enjeu 30 : Le Très-haut Débit pour l'ensemble des habitants et 78% des lignes connectées via la fibre**

Priorités d'actions sur le territoire

Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement numérique d'Eure-et-Loir

Afin notamment de répondre aux besoins des entreprises, des habitants et des visiteurs, le Schéma directeur d'aménagement numérique d'Eure-et-Loir fixe l'objectif de desservir l'ensemble du département par le Très Haut débit sur les secteurs cibles ou par la montée en débit en zone rural.

Sur le bassin de vie de Châteaudun, le déploiement des infrastructures très haut débit relève uniquement de l'initiative publique. **La Région interviendra à hauteur de 27,54%** du cout total des investissements publics.

 **Enjeu 31 : Favoriser les usages numériques des habitants et des entreprises**

Priorités d'actions sur le territoire

L'Etat a confié au GIP RECIA la mission d'animation régionale du programme **Transition Numérique**.

Cela se traduit par :

- la mise en œuvre du **premier portail web régional de mise en relation de** commerçants, artisans et TPE, de 0 à 30 salariés, **avec les « Offreurs » de** **solutions numériques**. Effectif depuis novembre 2015, ce portail se nomme www.ledigitalpme.fr, il regroupe déjà plus de 80 acteurs du secteur numérique régional.
- la fédération des structures, publiques et privées, qui animent ou ont le projet de créer des Tiers-lieux, coworking, fablab, lieux de télétravail ...
- un programme spécifique de formation des Conseillers Au Numérique en collaboration avec la CCI Centre.

Par ailleurs, la Région se mobilisera pour :

- **la finalisation du raccordement à la fibre optique de tous les sites principaux des établissements dont elle a la charge** (Lycées, CFA, Etablissement de Formation Sanitaire et Sociale ...) pour permettre notamment de **développer des usages pédagogiques du numérique** ;
- **la modernisation du Service Public par de nouveaux usages numériques** notamment par l'accompagnement des **relais de Service Public et la continuité du dispositif WeboCentre** qui permet l'accompagnement d'usage dans le cadre d'espaces publics numériques ;
- **le financement de l'acquisition de matériel de télémédecine** utilisé notamment dans le cadre des Maisons de Santé Pluridisciplinaire et en lien avec l'ARS (consultations à distance, télé-expertise, visioconférence entre praticiens, dossier médical partagé) ;
- **rendre les services accessibles à la population (formation à distance, e-tourisme, e-commerce, agri-numérique...).**

La Région accompagnera également les usages par l'intermédiaire de formations gratuites à destination de tous les publics adultes (de plus de 16 ans) dans le cadre du dispositif des « **Visas Libre Savoirs** », notamment en milieu rural. Des formations en ligne ont été développées et l'inscription à distance à des formations de remise à niveau et d'appropriation de la culture numérique est rendue possible depuis 2010 par le biais de la plateforme technologique Libres savoirs (www.libres-savoirs.regioncentre.fr).

ANNEXE

BILAN DE L'ACTION REGIONALE SUR LE BASSIN DE VIE DE CHATEAUDUN 2011-2015

Sur les cinq dernières années, toutes politiques confondues, **l'intervention financière de la Région sur le bassin de vie de Châteaudun s'élève à environ 52 Millions d'€** (soit 10,4 M€ par an).

Les principaux domaines de l'intervention régionale sont :

 ***L'éducation et la formation 20,3 M€ d'aides de la Région (soit 39 % de l'intervention régionale)***

- Masse salariale des lycées (9,5 M€) : 85 agents travaillent dans les deux lycées du secteur (Emile Zola et Paulsen)
- Institut de Formation en Soins Infirmiers : 4,5 M€ en fonctionnement et 304 139 € en investissement (modernisation des équipements et entretien des locaux) pour soutenir la formation de 180 apprenants (140 infirmiers et 40 aides-soignants)
- Apprentissage : 2,2 M€ pour 147 apprentis formés à l'UFA de Nermont et 150 apprenants au CAFI Centre (Bac Pro et BTS)
- Formation professionnelle : 2,8 M€ pour le programme régional de formation, le fonds réactif formation et les chèques formation. 11 actions de formation « parcours métiers » ont offert 220 places de formation dans les domaines de l'industrie, l'agriculture, la sécurité, l'aide à la personne, le transport/logistique, le commerce.
- Bourses (969 088 €) attribuées à environ 60 bénéficiaires par an

 ***La Mobilité : 18,7 M€ (36 %)***:

- Dont 18,4 M€ pour la modernisation de la ligne Dourdan-La Membrolle-sur-Choisille ;
- 300 000 € pour des pistes cyclables à Châteaudun, La Bazoche-Gouet et Brou.

 ***L'Economie : 3,46 M€***

 ***Les espaces publics : 3,3 M€***

 ***La Santé : 3 M€***

 ***Les Sports : 1,7 M€***